

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE LE  
LUNDI 19 AVRIL 2021 À HUIS CLOS À 11 H 45, AU 15, RUE  
FORGET, BAIE-SAINT-PAUL, (SALLE DU CONSEIL) PAR  
VISIOCONFÉRENCE (Application Zoom )**

THÉRÈSE LAMY  
LUC A. GOUDREAU  
GASTON DUCHESNE

MICHEL FISET  
MICHAËL PILOTE  
GHISLAIN BOILY

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du Maire  
Monsieur JEAN FORTIN.

**MEMBRE ABSENT**

Aucun membre n'est absent.

**FONCTIONNAIRES PRÉSENTS**

Monsieur Martin Bouchard, directeur général  
Monsieur Émilien Bouchard, greffier de la Ville et agissant comme secrétaire  
de la présente assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 11 h 45, le Maire Monsieur Jean Fortin, Président de l'assemblée, ayant  
constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un  
moment de réflexion.

**21-04-139 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande au greffier, Monsieur Émilien Bouchard, de faire  
lecture de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ainsi que de l'avis de  
convocation et du certificat de signification.

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie de l'ordre du jour à  
chacun des membres du Conseil municipal dans les délais et de la manière  
impartie par la Loi;

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite par le greffier de la Ville,  
Monsieur Émilien Bouchard, séance tenante;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et qu'il y a  
lieu d'ajouter le point suivant dans la section Administration, à savoir :

***E-2 Petites créances – dossier de Mme Diane Jobin***

**En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A.  
Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Michael Pilote et  
unanimentement résolu:**

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié à savoir :

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE CHARLEVOIX  
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**ORDRE DU JOUR  
Séance extraordinaire  
LUNDI LE 19 AVRIL 2021 À 11h45  
À HUIS CLOS  
PAR VISIOCONFÉRENCE**

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le LUNDI LE 19 AVRIL 2021 à compter de 11h45 à huis clos en visioconférence.

Les sujets traités seront alors les suivants à savoir :

- A- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- C- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES**
- D- RÈGLEMENT**
- E- RÉOLUTIONS**
  - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**
    - 1. Travaux de réfection sur le boulevard Monseigneur-de-Laval –avenant à l'entente
    - 2. Petites créances – dossier de Mme Diane Jobin
  - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**
  - URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - LOISIRS, PARCS ET CULTURE**
- F- AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATIONS-DEMANDES DIVERSES**
- G- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- H- QUESTIONS DU PUBLIC**
- I- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CE 16<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS  
D'AVRIL DE L'ANNÉE DEUX MILLE VINGT ET UN**

Émilien Bouchard  
Greffier

Adoptée unanimement.

**LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES**

**21-04-140 TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE BOULEVARD  
MONSEIGNEUR-DE-LAVAL –AVENANT À L'ENTENTE**

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec procèdera au cours de la saison 2021 à des travaux d'entretien et de mise aux normes du boulevard Mgr-de-Laval, soit le tronçon de la route 138 entre le pont de la rivière du Bras-du-Nord-Ouest et l'intersection de la côte de Pérou;

CONSIDÉRANT que la Ville de Baie-Saint-Paul doit, dans ce tronçon, remplacer ses conduites souterraines vétustes et boucler son réseau de transport actif situé de part et d'autre de la route 138 entre le pont de la rivière du Bras-du-Nord-Ouest et son intersection avec le boulevard Raymond Mailloux ainsi qu'à procéder à divers autres travaux ( trottoirs, aménagements paysagers, etc.);

CONSIDÉRANT l'entente initiale portant le numéro 202013 intervenue entre le Ministère des Transports du Québec et la Ville de Baie-Saint-Paul prévoyant diverses modalités relatives au partage des coûts et à l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'avenant numéro 1 accepté par le Ministère des Transports et la Ville prévoyant le prolongement de la piste cyclable et des trottoirs ainsi que l'installation d'un passage en porte-à-faux sur le pont de la route 138, côté Nord-Ouest;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'une conduite;

CONSIDÉRANT que la Ville via le consultant ARPO a complété l'analyse de la conduite existante et valide que le dernier segment en amont de l'émissaire de la rivière, un segment existant de ±30 mètres de long et de 750 mm de diamètre, est de capacité suffisante et conservé tel quel, les travaux sont limités au remplacement de la conduite en amont du dernier 30 mètres ( pas de remplacement de la conduite en aval ), le tout tel que le croquis présenté;

CONSIDÉRANT alors qu'il y a lieu de procéder à une deuxième modification de l'entente initiale (avenant numéro 2) afin d'obtenir l'autorisation du Ministère des Transports et prévoir les diverses modalités et partage des coûts;

CONSIDÉRANT qu'afin de pourvoir au financement de ces modifications, la Ville procède ou procédera à une modification du règlement d'emprunt portant le numéro R748-2020 par l'adoption d'un nouveau règlement qui portera le numéro R774-2021;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies par le Directeur Général, M. Martin Bouchard;

**En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé de Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu:**

QUE le préambule fait partie de la présente comme s'il y était ici au long reproduit.

QUE la Ville de Baie-Saint-Paul s'engage à payer le remplacement de la conduite à 100% (travaux, conception, surveillance, assurance qualité, etc.)

QUE la Ville s'engage à émettre un addenda au présent appel d'offres dans un délai maximal de deux semaines suivant sa publication (publication imminente), afin de ne pas retarder les travaux 2021 et éviter un avenant ou des travaux ultérieurs au présent projet.

QUE la Ville s'engage à analyser le remplacement des conduites en aval de la nouvelle conduite ajoutée et leur futur drainage.

QUE la Ville demande au Ministère des Transports de procéder à ces ajouts aux coûts du projet et que ceux-ci seront assumés entièrement par la Ville (ajout de travaux dont le coût est estimé à 700 000\$ incluant les frais contingents).

QUE ce conseil, tel que recommandé, sous réserve de l'accord du Ministère des Transports du Québec, autorise les travaux supplémentaires ci-avant mentionnés, le tout selon les modalités d'entente à intervenir avec le Ministère des Transports du Québec.

QUE ce conseil autorise M. Martin Bouchard, directeur général, à procéder à la signature d'un avenant (numéro 2 - entente numéro 202013) à l'entente initiale intervenue entre les parties et à consentir à toutes clauses habituelles et nécessaires en semblables matières.

QUE copie de la présente soit acheminée au Ministère des Transports du Québec ainsi qu'à ses représentants.

Adoptée unanimement.

**21-04-141 PETITES CRÉANCES – DOSSIER DE MME DIANE JOBIN**

CONSIDÉRANT que le 20 avril se tiendra l'audition à la Cour du Québec (Chambre civile), Division des petites créances, pour la poursuite intentée par Mme Diane Jobin et portant le numéro 200-32-704530-194;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater M. Émilien Bouchard, greffier, à représenter la Ville dans le présent dossier;

**En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Michaël Pilote, appuyé de Monsieur le conseiller Ghislain Boily et unanimement résolu:**

Que le greffier, **M. Émilien Bouchard**, soit mandaté et autorisé à représenter la Ville de Baie-Saint-Paul dans le cadre d'une audition prévue le 20 avril 2021, ou à toute autre date de remise, le cas échéant, pour une action en dommages intentée par Mme Diane Jobin dans le dossier de la Cour du Québec (Chambre civile) Division des petites créances, portant le numéro 200-32-704530-194, et ce, sans admission de quelque nature que ce soit.

Adoptée unanimement.

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune intervention de la part des membres du conseil.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

En raison de la situation de la pandémie, aucun contribuable n'était présent. Aucune question écrite de la part des contribuables n'avait été préalablement adressée aux membres du conseil.

**21-04-142 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que les points inscrits ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance;

**En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Fiset, appuyé de Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 11 heures 52 minutes.**

Adoptée unanimement.

---

**Monsieur Jean Fortin**  
Maire

---

**Émilien Bouchard**  
Greffier